

MSO13 - ACTIONS DE RÉÉQUIPEMENT FINALISÉES

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	1.3	Le renforcement de la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs
MESURE(S)	7	Rééquipement de sites ou zones d'activités économiques
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de réalisation	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée	
UTILISÉ DANS FTJ	NON	
INDICATEUR CE	NON	

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	ACTIONS DE RÉÉQUIPEMENT FINALISÉES
UNITÉ DE MESURE	Nombre
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	s.o.
EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	s.o.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	Avec le MSO14, qui le conditionne
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION	Nombre d'opérations finalisées visant, à l'intérieur d'un périmètre défini (sites ou zones d'activités économiques), à rééquiper celui-ci. <u>Action/opération:</u> intervention d'aménagement ou d'équipement permettant d'accroître l'attractivité et la compétitivité du territoire pour les investisseurs existants ou futurs. A titre d'exemples : investissements intelligents (ex. : TIC), intégration paysagère, renforcement de la durabilité, connectivité, requalification complète visant une mise à niveau d'ancien PAE, ...
------------	---

	Les actions de rééquipement pourront également être menées dans une optique « bas-carbone » : production en énergie renouvelable à destination des entreprises, infrastructures aux niveaux de performances énergétiques supérieurs à la norme, infrastructures basées sur le réemploi de matériaux ou favorisant l'économie circulaire, équipements favorables à la résilience aux changements climatiques, projets intégrant dès la conception des mesures favorables à l'environnement (infrastructures vertes), intégration de clauses environnementales, ...
MÉTHODE DE CALCUL	<u>Objectif 2024 : estimation du nombre d'actions de rééquipement finalisées au 31/12/2024.</u>
	<u>Objectif 2029 : estimation du nombre d'actions de rééquipement finalisées au 31/12/2029.</u>
	<u>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné : comptabilisation du nombre d'actions de rééquipement finalisées depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage.</u>
	<u>Points d'attention :</u> • La valeur de l'objectif 2029 cumule la valeur de l'objectif 2024 et les prévisions de réalisation entre 2024 et 2029. • La valeur de l'indicateur "réalisé" se calcule une fois le projet finalisé et opérationnel. • La valeur de l'indicateur "réalisé" reprend la valeur de ce qui a été réalisé depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage. • Une ZAE ou un site peut bénéficier de plusieurs actions de rééquipement. Par exemple, une action portant sur la mobilité douce, une portant sur un réseau de chauffage, une sur de la verdurisation, ... • Une action constitue un ensemble d'aménagements/d'équipements du même type (ex : l'installation de 5 bornes électriques et l'aménagement d'une piste cyclable représentent deux actions.)
SOURCE DE COLLECTE DE DONNEES	Porteurs de projets/bénéficiaires directs
FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES	Semestrielle